

PRATIQUE !

DÉSHERBEZ MALIN GRÂCE À DES TECHNIQUES ALTERNATIVES



> LE DÉSHERBAGE MANUEL

par binage, griffage ou balayage, il permet l'aération du sol et entraîne une meilleure pénétration de l'eau.

> LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

se fait à l'aide d'une balayeuse mécanique ou d'un désherbeur à brosses ou à sabots.

> LE DÉSHERBAGE THERMIQUE

à flammes, à vapeur ou à infrarouge, il permet de faire éclater les cellules végétales des jeunes plantes.

ACCEPTEZ LES HERBES FOLLES

dans vos espaces publics (cimetière, place, zone de loisirs, trottoirs et caniveaux...) et aménagez des prairies fleuries ! Ils témoigneront de votre engagement en faveur du développement durable.

CONTACTEZ-NOUS

UN APPUI POUR VOS DÉMARCHES ?

> LE SDEA ORIENTE VOS DÉMARCHES, INTERVIENT EN RÉUNION ET RÉPOND À VOS QUESTIONS

- SECTEUR SUD
Christine GUIONIE, 03 90 57 50 95
- SECTEUR NORD ET OUEST
Magali MERCIER, 03 88 05 32 38
- SECTEUR CENTRE
Laurent MERGNAC, 03 88 19 29 16

UNE AIDE FINANCIÈRE ?

- > ACQUISITION DE TECHNIQUE ALTERNATIVE, RÉALISATION D'ÉTUDE, COMMUNICATION...
- RÉGION ALSACE
Lucienne GARTNER, 03 88 15 68 67
- AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Laetitia ROGER et Pascal VAUTHIER, 03 87 34 47 00

DES CONSEILS TECHNIQUES ?

- > MODIFICATION DE PRATIQUE DE DÉSHERBAGE, RENSEIGNEMENT TECHNIQUE...
- FREDON Alsace, 03 88 82 18 07



www.sdea.fr

Créez votre Espace Client
et effectuez toutes vos démarches
en 1 clic !



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM / CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



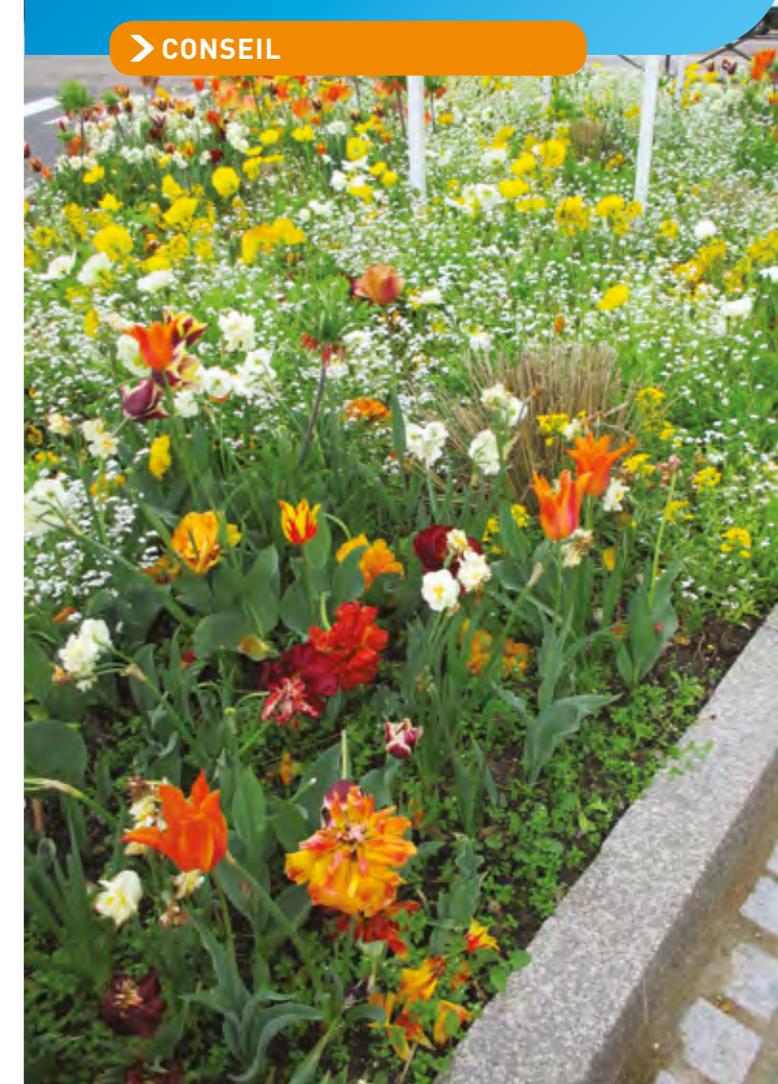
l'Eau, votre service public

Protection de la ressource en eau

Ensemble vers le zéro pesticide !

> CONSEIL

© VOTURIEZ & OBRINGER - Crédit photos: SDEA



LE SDEA S'ENGAGE !

POUR LA PROTECTION DE L'EAU ET LA DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

De la phase d'étude initiale à la gestion des chantiers en passant par le choix de matériaux recyclables, le SDEA prend en compte tous les aspects du développement durable dans la construction de ses sites et ouvrages.

- DÈS 2007, le recours aux produits phytosanitaires a été limité sur les ouvrages du SDEA.
- DEPUIS 2009, leur achat et leur utilisation sont totalement exclus.

UNE EXEMPLARITÉ RECONNUE POUR LE SDEA

- Triple certification QSE (Qualité Sécurité Environnement).
- Niveau d'exemplarité AFAQ-AFNOR 26 000 pour son engagement en faveur du développement durable.
- Prix Français de la Qualité et de la Performance, modèle européen d'excellence EFQM.

AVEC LES MISSIONS EAU

Depuis 2002, le SDEA est engagé dans la protection des ressources en eau vulnérables aux pollutions par les produits phytosanitaires et les nitrates. À cet effet, 3 Missions Eau ont été mises en place sur son périmètre dont les objectifs sont :

- INCITER À RÉDUIRE l'utilisation des produits polluants.
- PRÉSERVER NOS RESSOURCES EN EAU pour distribuer une eau potable de qualité et sans traitement.

Leurs actions en faveur de la qualité de l'eau et leur lutte contre les pollutions ont été récompensées par les Trophées de l'eau 2012 du comité du Bassin Rhin-Meuse.



OPTEZ POUR LE ZÉRO PESTICIDE !

POURQUOI ?

Petite ou grande collectivité, le changement est à votre portée ! Supprimer l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue une priorité majeure pour votre commune et ce à plusieurs niveaux :

- SANITAIRE préserver la santé des habitants et de vos agents.
- RÉGLEMENTAIRE respecter et anticiper la réglementation.
- ENVIRONNEMENTAL préserver la qualité des rivières et des nappes, et inscrire votre commune dans une stratégie de développement durable.
- ÉCONOMIQUE réduire les coûts de traitement de l'eau et ainsi la facture d'eau des habitants.

QUALITÉ DE L'EAU : OÙ EN EST-ON ?

- 34% des 717 points de mesure de l'inventaire 2009 de la qualité des eaux souterraines de la Région Alsace ne répondent pas aux critères communs de potabilité pour au moins un des paramètres mesurés, et nécessitent des actions adaptées (traitement, dilution...).
- Pourquoi ? Majoritairement à cause des nitrates, des produits phytosanitaires et des chlorures. Les éléments métalliques, les composés organiques volatils, etc. doivent également être pris en compte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A compter du 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé de 2014 et la loi relative à la transition énergétique de 2015, prévoient la mise en place de l'objectif Zéro Pesticide pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et forêts.

COMMENT ?

Impliquer l'ensemble des acteurs communaux est primordial pour qu'ensemble, vous fassiez de ce projet une réussite.

- INFORMER LES HABITANTS
Expliquer à la population l'intérêt de la démarche Zéro Pesticide pour la commune via des réunions, animations, affiches, articles, etc. et leur faire accepter la végétation spontanée et le changement visuel des espaces communaux.
- IMPLIQUER LES AGENTS
Les former aux techniques alternatives existantes et valoriser leur travail auprès de la population.
- INTÉGRER LE PROJET DANS UNE DYNAMIQUE GLOBALE DE TERRITOIRE
Et le porter sur le long terme en poursuivant la communication sur la démarche Zéro Pesticide pendant les premières années de sa mise en œuvre afin de maintenir la motivation, même face aux premières difficultés.

PRATIQUE !

ENTREtenir SANS POLLUER, C'EST POSSIBLE

Pour gérer vos espaces verts et voiries sans pesticides, des méthodes d'entretien écologique existent. Optez sans plus tarder pour des techniques alternatives et méthodes préventives !

- LE PAILLAGE DES MASSIFS
Cette technique consiste à couvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale pour limiter l'apparition d'herbes indésirables. Les paillages organiques (pin, lin, chanvre ou hêtre) apportent des éléments nutritifs aux plantes.
- LES PLANTES COUVRE-SOL
Ces plantes peuvent être utilisées sur des surfaces difficiles à entretenir telles que les talus et les pieds d'arbres. Le lierre, le chèvrefeuille ou encore le géranium vivace empêchent le développement des mauvaises herbes.
- L'ENHERBEMENT ET LA VÉGÉTALISATION
L'enherbement des zones peu fréquentées et la végétalisation des pieds de mur peuvent être utilisés.

